

CARNET ROSE ET BLEU...



Félicitations !

Valentin CHARRONDIÈRE
né le 14 janvier
« Chemin de Dojon »



Maëlle BUISSON
née le 13 février
« Route des Gatilles »

NOS PEINES...

Monsieur SOUCHON Georges, décédé à ROANNE, le 1^{er} janvier
Madame SERVAJEAN France, décédée à LE COTEAU, le 7 janvier
Madame MELLERAY Marguerite, décédée à LA PACAUDIÈRE, le 25 février

Sincères condoléances

LA NOUVELLE ÉCOLE BIENTÔT DÉNOMMÉE !

Suite à la construction de la nouvelle école, la Municipalité a demandé à l'équipe enseignante de travailler avec les enfants afin de donner un nom à l'école.

Le choix s'est porté sur des personnalités en lien avec la jeunesse. À l'issue d'un vote organisé en condition presque réelle, le vendredi 31 janvier, les enfants, de la moyenne section au CM2, ont désigné : Guillaume ALDEBERT (musicien, auteur et interprète), Catherine MEURISSE (illustratrice) et Antoine de SAINT EXUPÉRY (écrivain).

Le Conseil Municipal a ensuite voté parmi ces trois personnalités. C'est Guillaume ALDEBERT qui a été retenu. Les demandes d'autorisation sont en cours avant d'apposer son nom sur le bâtiment.



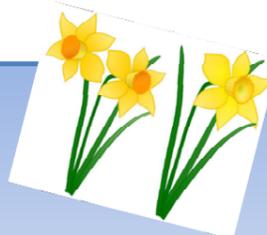
ABONNEMENT TRÈS HAUT DÉBIT

La réglementation autorise les Fournisseurs d'Accès Internet (FAI) à gérer la pose de la prise terminale optique chez les clients qui en font la demande. Ces opérations, bien qu'intégrés au dispositif de financement porté par le SIEL, ne sont pas effectuées sous son contrôle, et peuvent être source de mécontentement de la part des usagers. Ce sont généralement des sous-traitants des FAI et potentiellement des sous-traitants de sous-traitants qui interviennent dans les logements. En cas de difficultés techniques, ce qui est fréquent en zone rurale, le SIEL ne dispose d'aucune information concernant ces raccordements, qu'il ne gère pas, et ne peut donc pas intervenir.

C'est pourquoi, nous vous incitons vivement à privilégier la demande de raccordement sur le site www.thd42.fr avant toute démarche d'abonnement.

A VOS AGENDAS !!

- Jeudi 12 mars : Concours de belote, organisé par le Club de l'Amitié
- Samedi 14 mars : Potée, organisée par le Comité des Fêtes
- Dimanche 15 mars : 1^{er} tour des élections municipales
- Vendredi 20 mars : Don du sang, organisé par l'EFS et l'Association des Donneurs de sang
- Dimanche 22 mars : 2^{ème} tour des élections municipales, si besoin
- Samedi 28 mars : Soirée théâtre, organisée par le CCAS
- Mardi 14 avril : Journée démonstration et vente, organisée par le Club de l'Amitié



Mars 2020

FLASH INFO n°34

CHANGY



ÉLECTIONS MUNICIPALES

Nous voici à quelques semaines du renouvellement général des conseils municipaux. Les dimanches 15 et 22 mars 2020 auront lieu l'élection des conseillers municipaux. Le bureau de vote sera ouvert de 8h00 à 18h00. A CHANGY, 15 conseillers municipaux sont à élire.

LE MODE DE SCRUTIN :

Le scrutin est toujours un **scrutin plurinominal majoritaire, avec panachage autorisé.**

Les suffrages sont **décomptés individuellement par candidat**, et non par liste.

Il n'est pas possible de voter pour une personne qui ne s'est pas déclarée candidate.

La liste des personnes candidates dans votre commune sera affichée dans votre bureau de vote.

S'il y a un second tour, **seuls les candidats présents au premier tour peuvent se présenter**, sauf si le nombre des candidats du premier tour est inférieur au nombre de sièges à pourvoir.

Il n'y a pas de parité homme/femme imposée. Un bulletin comportant un nombre inférieur de candidats qu'il n'y a de conseillers à élire est considéré comme valable.

RÉPARTITION DES SIÈGES AU CONSEIL MUNICIPAL :

Sont élus au **premier tour de scrutin**, les candidats qui réunissent **cumulativement**, la **majorité absolue** (plus de 50 %) des suffrages exprimés (sans les bulletins blancs et nuls) et un nombre de suffrages égal au **quart des électeurs inscrits.**

Un **second tour** est organisé si le premier tour n'a pas permis d'attribuer l'ensemble des sièges de conseillers municipaux. Pour être élu au second tour, il faut obtenir **le plus grand nombre de suffrages, quel que soit le nombre de votants.** En cas d'égalité des voix, le candidat le plus âgé est élu.

ÉLECTION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES :

Les conseillers communautaires sont les **représentants de la commune au sein de la Communauté d'Agglomération.**

Une fois élus, les conseillers municipaux sont classés dans « l'ordre du tableau ». En haut de ce tableau, on trouve le maire, puis les adjoints (1^{er}, 2^{ème},...), puis les conseillers municipaux.

C'est grâce à ce « tableau du Conseil Municipal » que l'on connaît les noms des conseillers communautaires. En effet, les **conseillers communautaires sont les conseillers municipaux pris dans l'ordre du tableau**, en commençant par le Maire, puis le 1^{er} adjoint, et ainsi de suite, autant de fois qu'il y a de sièges à pourvoir.

La commune de Changy dispose d'un seul siège au conseil de Communauté, le Maire sera donc nommé conseiller communautaire. Un conseiller communautaire suppléant sera désigné. C'est le deuxième membre du conseil municipal dans l'ordre du tableau, soit le 1^{er} adjoint. Le suppléant remplacera le conseiller communautaire titulaire en cas d'absence.

VOTE PAR PROCURATION :

Dans le cas où vous ne seriez pas disponible lors d'un ou des deux tours de scrutin, vous pouvez faire établir une procuration pour permettre à une personne inscrite sur la liste électorale de votre commune de voter à votre place. La procuration sera établie à la brigade de gendarmerie. Une procuration peut être établie à tout moment et jusqu'à la veille du scrutin, mais, en pratique, le mandataire risque de ne pas pouvoir voter si la commune ne l'a pas reçue à temps.



COMMERCE MULTISERVICES : RÉOUVERTURE LE MARDI 3 MARS



Christelle vous attend dès le mardi 3 mars. Elle vous propose : bar, tabac, Française des Jeux, épicerie, dépôt de pain, dépôt pressing, point vert crédit agricole... Elle suit une formation de CAP Cuisine et souhaite développer le service snacking : sandwichs, salades, et mettre en place un menu du jour avec entrée, plat, dessert, sur réservation. Christelle offre aussi de nouveaux services : vente de fruits et légumes, rayon presse, livraison à domicile et agrément tickets restaurant.

HORAIRE D'OUVERTURE :
Du mardi au samedi :
De 7h00 à 13h00 et de 16h30 à 19h30
Le dimanche : de 8h00 à 13h00
Fermeture le lundi.

Page Facebook : [Le Pagomia Changy](#)
Site internet : <https://le-pagomia-changy.eatbu.com>



La Mairie tient à remercier chaleureusement tous les bénévoles qui, pendant six mois, ont assuré la vente du pain. Ce petit dépôt de pain a permis d'assurer un service minimum mais apprécié.

RECENSEMENT DE LA POPULATION INSEE

Le recensement INSEE s'est terminé le samedi 15 février. Merci pour votre participation et votre accueil. La commune compte à ce jour 662 habitants en résidence principale (+ 42 habitants depuis le recensement 2015).

RECENSEMENT MILITAIRE :

PARCOURS DE CITOYENNETÉ
3 étapes obligatoires

- 1** L'enseignement de défense (classes de 3^e et 1^{re})
- 2** Le recensement à 16 ans en mairie ou en ligne pour certaines communes (www.service-public.fr)
- 3** La Journée Défense et Citoyenneté (www.majdc.fr)

La JDC est une étape clé, à ne pas manquer !

Ce parcours est obligatoire pour passer :
✓ vos examens (BAC, CAP, permis de conduire...);
✓ vos concours (fonction publique, grandes écoles...).



CIMETIERE : AGRANDISSEMENT DE L'ESPACE CINÉRAIRE

L'entreprise GOUTAUDIER a terminé l'installation de 6 nouvelles cases columbarium pour un montant total de 3.320,00 €. La concession pour trente années s'élève à 500,00 € répartis 1/3 sur le budget du CCAS et 2/3 sur le budget de la commune.

ROANNAIS AGGLOMÉRATION : ATELIERS DE PRÉVENTION DES CHUTES

13 personnes ont terminé le premier cycle dédié à l'équilibre. Le second cycle, qui débutera le lundi 9 mars prochain sera un atelier « Marche active ». Cet atelier consiste à marcher à une allure modérée, pour entretenir son corps et garder la forme, avec une posture adaptée, dans des environnements différents en fonction des capacités de chacun. Trois ateliers « Alimentation » viendront compléter ce cycle.

LE CCAS ORGANISE LA SOIRÉE THÉÂTRE...

Un bon moment de détente en perspective ouvert à tous, nous vous espérons nombreux !

CHANGY
THEATRE
L'AMOUR SUR UN PLATEAU
20H30
Organisé par le CCAS

Comédie d'Isabelle MERGAULT

Entrée : 8 €
Moins de 12 ans : Gratuit

SECTION ARTISTIQUE ET CULTURELLE DU CLUB DES PLAINES

SAM. 28 MARS
Salle d'Animation rurale

FÊTE DES GRANDS-MÈRES et REPAS DES AÎNÉS

